

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CAISSE DES ECOLES DE MONTROUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil	: 23
En exercice	: 23
Présents	: 12
Excusés	: 1
Absents	: 5
Représentés	: 5

SEANCE DU 9 FÉVRIER 2023

OBJET : Compte de gestion 2022 de la Caisse des Écoles

Sur convocation adressée le 11 janvier 2023 le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 9 février 2023, sous la présidence de Madame Marie COLAVITA, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

PRÉSENTS : (12) Madame Charlotte BAELDE, Madame Marie COLAVITA, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Monsieur Jean- Yves VERZEELE, Monsieur Maxime VETILLARD, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Roger GIBERT, Madame Isabelle GONCALVES LE HENAFF, Madame Christine LIOTARD, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZEELE.

EXCUSÉS : (1) Monsieur Etienne LENGEREAU.

ABSENTS : (5) Madame Christelle PRINCE, Madame Patricia BADIAS, Madame Anne-Laure CROCHAT, Madame Amina SAMBOU-HONORÉ, Madame Sonia HADDAR.

REPRESENTÉE : (5) Madame Typhaine VALAX donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Claude FAVRA donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Madame LEMEÉ donne pouvoir à Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Nicole GIBERT donne pouvoir à Monsieur Roger GIBERT, Madame Isabelle PAILLARD donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Vice - Présidente a ouvert la séance à 18h10.

Adoption à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2022

Ce document, élaboré par le receveur, résume les résultats des exercices 2021 et 2022, et la clôture de l'exercice 2022, réalisés par l'Établissement Public pour l'exercice comptable écoulé et peut se résumer ainsi :

	Clôture de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Clôture de l'exercice 2022
Investissement	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	54 107,90 €	5 468,74 €	59 576,64 €
TOTAL	54 107,90 €	5 468,74 €	59 576,64 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver le Compte de gestion de l'Établissement Public pour l'exercice écoulé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu les textes spécifiques régissant les Caisses des Ecoles, spécialement les lois des 10 avril 1967, 28 mars 1882 et le 30 octobre 1886 modifiées et les mesures réglementaires subséquentes,

Vu les statuts en vigueur de la Caisse des Écoles de la Ville de Montrouge,

Vu les comptes rendus par le Receveur pour l'exercice 2022,

Vu le budget primitif de l'exercice 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Adopte le compte de gestion du Receveur selon les formes prescrites à l'unanimité des votes exprimés.

Fait et délibéré en séance du 9 février 2023

Ont signé les Membres présents

Signé par le Président

VILLE DE MONTRouGE
CAISSE
DES
ÉCOLES
Etienne LENGEREAU
(Président)



Le présent acte a été reçu
en préfecture le 17 FEV. 2023

Publié le 20 FEV. 2023